

**Rapport chargé de l'étude du
Préavis municipal 2017-12**

relatif à la réponse au postulat de M. le conseiller communal François Deladoey intitulé
"Conditions optimisées de fréquentation du réfectoire scolaire par les élèves 7P et 8P du site
scolaire de la Grande Eau"

Commission composée de :

Bellwald Philippe
Crousaz Jean-Marc
Deladoey François
Gosteli Danielle
Schumacher Pierre

et Corinne Feuz, premier membre

(A excusé son absence à posteriori: Erdeniz Murat)

Déléguées de la municipalité:

Maud Allora
Isabelle Rime

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie en date du mardi 19 septembre en présence de Mesdames Allora et Rime, municipales. La Commission les remercie de leur présence et des explications fournies sur ledit préavis et le contexte plus large de l'accueil de jour.

Parole a été donnée en préambule au postulant François Deladoey, qui rappelle le caractère de son intervention et en particulier:

1. le caractère problématique, pour les enfants de 7^e et 8^e P scolarisés au collège de la Grande Eau de pouvoir se rendre, dans le délai de la pause de midi et en tenant compte des temps de parcours au réfectoire scolaire sis dans le complexe parascolaire de la Citrouille, au chemin de la Planchette 17, qui accueille également une crèche garderie et une structure d'accueil pour écoliers UAPE.
2. l'occupation desdits élèves durant les interruptions de cours. Le postulant se faisant le relai de parents préoccupés que leurs enfants n'aillent pas "zoner dans la ville".
3. la conformité du système mis en place à Aigle avec l'art. 63 CST-VD et avec la révision de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants).

Le postulant, comme les autres membres de la commission saluent la mise en place dans des délais très brefs de la structure provisoire dans les locaux du Clin d'œil, qui permet

d'augmenter l'offre de prise en charge des élèves pour les repas de midi dans le secteur de la Grande-Eau

Dans un premier temps, Mesdames les Municipales ont apporté des précisions quant à la loi et à son application. Madame Rime a rappelé que les horaires scolaires ne sont pas de la compétence de la Municipalité. Elle a précisé ce qui est considéré comme une "interruption de cours" par l'école vaudoise, soit une ou plusieurs périodes entre deux périodes de cours. Ainsi, si la première heure du matin, n'a pas lieu ou la dernière de la matinée avant la pause de midi, ce n'est pas considéré comme une interruption. De même, Madame Rime a soulevé le cas des après-midis scolaires, avec pour conséquences que deux semaines sur trois, les élèves qui n'ont pas le sport, n'ont pas de cours ni de "garde". Madame Rime souligne que c'est une situation existant de longue date et qui a été préférée à la suppression des après-midis sportifs.

Nouvelle structure à la Grande Eau

Au fil de la discussion, Madame Allora a expliqué la réflexion qui a présidé à la mise en place de la capacité supplémentaire d'accueil du côté de la Grande Eau, appelée non seulement par le postulat mais également par un courrier de l'Association des parents d'élèves Aigle-Ollon (APE) et une pétition munie d'une trentaine de signatures. Il a ainsi été étudié la possibilité de résoudre ceci avec des mamans de jour. Il s'avère que toutes les mamans de jour actuellement actives au sein du Réseau d'accueil habitent du côté de la Planchette. Elle a rappelé également que la structure des Petits Pirates, sise à l'avenue de la Gare 21, demande une présence minimum d'un midi et d'un après-midi, afin de pouvoir répondre au pré-requis pédagogiques.

La nouvelle structure provisoire, sise dans le bâtiment du Clin d'œil, offre 24 places d'accueil supplémentaires, uniquement pour le repas de midi. Elle est actuellement fréquentée essentiellement par des 7P, et tourne à la moitié de sa capacité, avec un pic de 15 enfants le jeudi à midi. Des chiffres provisoires donnés par Madame Allora, sachant que le bouche-à-oreille et les informations dispensées dans le cadre de l'école ont probablement changé la donne depuis.

La structure est intégrée dans le Réseau d'accueil de jour Enfants Chablais: le coût de fonctionnement de la structure, - y compris la location des locaux à la Fondation Clin d'œil -, est donc intégré au coût du réseau et la prise en charge répartie entre les Communes (40%), la FAJE (10%) et les parents (50%) qui la sollicitent. Les repas sont élaborés par la Dent-du-Midi, sise dans le bâtiment de la Citrouille. Pop et Poppa est responsable de l'organisation de ce service. Aucune subvention des services publics n'est octroyée hors des participations susmentionnées. Concernant les travaux d'aménagement pour la structure provisoire de la Grande-Eau, la Commune a pris à sa charge, dans le cadre des compétences municipales, les quelque 10'000 francs qui ont été nécessaires à l'aménagement: peinture, pose d'un lavabo et divers menus aménagements.

Quant à la durée de vie de la structure provisoire, elle est estimée par les Municipales à deux ans. Une autorisation a pour l'heure été obtenue pour l'année scolaire en cours, et devrait pouvoir être obtenue à nouveau pour l'année scolaire suivante.

Pour l'avenir, la Municipalité cherche de nouveaux locaux à proximité du site de la Grande-Eau afin de pérenniser cette structure. La commission s'en réjouit.

Prise de position de la CoFin:

Le présent préavis ne faisant l'objet d'aucune demande de crédit, la CoFin n'a pas à se prononcer.

Conclusions:

En conclusion, la Commission, à l'unanimité à l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de vous demander d'accepter le préavis n°2017-12 tel que présenté par la Municipalité, soit:

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no 2017-12 du lundi 28 2017
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter le rapport-préavis municipal W 2017-12 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal François Deladoey (UDC) et consorts daté du 27 avril 2017, « relatif aux conditions optimisées de fréquentation du réfectoire scolaire par les élèves 7P et 8P du site scolaire de la Grande Eau ».

Pour la commission, la rapportrice:

Corinne Feuz Charrière

